



LE syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

CHSCT du 25/04/2019

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, vous nous convoquez pour le premier CHSCT depuis les élections de décembre dernier, dans un contexte très particulier : Le démantèlement programmé de la DGFIP, dont les grandes lignes ont été présentées en décembre 2018 aux Directeurs locaux, appuyé sur une refonte totale des missions et du maillage territorial ; avec à la clef, la perspective de suppression d'emplois par milliers .

Mais au lieu de privilégier le dialogue social, le Ministre et ses Directeurs Généraux sont passés, depuis quelques jours, à l'étape d'intimidation en menaçant les agents de sanctions disciplinaires.

En Haute Garonne, le directeur de la DRFIP a franchi la ligne rouge en assignant les grévistes et les représentants syndicaux locaux au tribunal administratif. Du jamais vu à Bercy! *FO DGFIP* se félicite de l'ordonnance rendue par le juge des référés, rejetant la demande de l'administration. La répression dont font preuve les dirigeants de Bercy est inadmissible et intolérable pour *FO DGFIP*!

Au-delà des problématiques directionnelles, les agents ont également dénoncé le projet de Loi de «transformation de la fonction publique » qui est une véritable entreprise de démolition de leurs droits et du statut de la Fonction Publique. Par ce projet de Loi, le gouvernement veut notamment acter :

./..

F.O. DGFIP Section de l'Ariège 55, cours Gabriel Fauré B.P. 30086 - 09007 FOIX CEDEX ○ 05.61.05.45.53 E.mail: fo.ddfip09@dgfip.finances.gouv.fr Site Internet: http://www.fo-dgfip-sd.fr/009

- Le recours accru aux contractuels.
- La disparition des CHSCT par fusion des instances représentatives des personnels et création d'une instance unique de dialogue social ;
- L'absence de consultation des CAP (Commissions Administratives Paritaires) en matière de promotion, mutation, notation : la porte ouverte à l'arbitraire !
- La création d'une « rupture conventionnelle » pour le secteur public en cas de suppression de postes et primes de départ volontaire.
- L'instauration d'une rémunération au mérite à « titre collectif ».
- La poursuite des suppressions d'emplois.

Pour FO, la seule alternative : c'est le retrait de cette Loi, car elle n'est ni amendable, ni modifiable.

Monsieur le Président, comment travailler sereinement à la DDFIP de l'Ariège dans un contexte aussi incertain et surtout aussi anxiogène.

Avez-vous réellement conscience que vos agents dont vous avez l'entière responsabilité sont en souffrance. Le personnel est à saturation et manifeste au quotidien son mal être au travail. Il devient même très difficile de comprendre, à court terme, l'intérêt de son travail et plus largement d'y donner un sens. Les délégués de *FO DGFIP* vous demandent votre feuille de route. Ne laissez pas les agents de l'Ariège dans l'incertitude.

Pour ce qui concerne notre instance :

Si en début d'année le maintien des crédits des CHSCT pour 2019 a bien été évoqué, la réalité est toute autre : 5% d'entre eux sont gelés. Pour *FO DGFIP* la situation au sein des Directions exige non seulement le maintien mais l'augmentation de ces crédits

Un second rapport de Mme Charlotte LECOQ, sur la santé au travail au sein de la Fonction Publique, doit être rendu le 31 mai prochain. Alors que des discussions interprofessionnelles sur la santé au travail s'ouvrent, *FO* interviendra à tous les niveaux pour une Santé au travail de qualité, dotée de véritables moyens pour tous les salariés et tous les fonctionnaires.

FO DGFIP tient à réitérer son attachement aux réseaux d'acteurs de prévention ministériels véritable acquis à préserver et à améliorer : Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, Assistantes sociales, Médecins de Prévention, Secrétaires Animateurs.

FO DGFIP tient à rappeler son opposition à toute mutualisation des Médecins de prévention entre les trois versants de la Fonction Publique.

Les agents attendent des preuves de considération de leur travail ce qui passe pour *FO DGFIP* par l'arrêt des suppressions d'emplois, l'arrêt de fermetures des services économiques et financiers, une réelle reconnaissance de leurs conditions de travail.